

TEL : 0203/340395
0203/348948

TELEX : 85 53 67 INMED D

ADRESSE : MOLTKE STR. 45
4100 - DUISBOURG - RFA



BEM - CENTRE D'INFORMATION

le 26 / 11 / 87

REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE - REVUE

UNE GARDE A VUE ILLEGALEMENT PROLONGEE POUR KUTLU
ET SARGIN



"Il est en bonne santé". L'interrogatoire du Secrétaire Général du PCUT (Parti Communiste Unifié de Turquie) Haydar KUTLU (à gauche) et de Nihat SARGIN a repris hier... On a prétendu que Haydar KUTLU l'un des prévenus mis dans des pièces séparées, "avait eu une crise cardiaque", les autorités ont déclaré de leur côté : "il est en bonne santé..." titrait HURRIYET le 24.11

Faisant suite à notre dossier de presse du 20 novembre dernier, nous vous adressons les derniers échos rencontrés dans la presse turque à propos de la garde à vue de Haydar KUTLU et de Nihat SARGIN. L'interrogatoire déjà prolongé de façon illégale selon leurs avocats va se poursuivre jusqu'au 30 novembre inclus. C'est ce qu'a déclaré le Procureur hier.

MILLIYET - 23.11.87

Avrupa'dan protesto yağmuru

"La pluie des protestations
venant d'Europe"

Faisant état des réactions manifestées dans différents pays d'Europe : le Parlement Anglais se réunira demain (donc le 24.11) en vue de mettre sur pied un Comité de Soutien à KUTLU et SARGIN... Le Parti Communiste Français a lancé un appel pour envoyer des télégrammes et protestations et a demandé au Gouvernement français qu'elles étaient ses positions sur la question... La Confédération Générale du Travail suédoise a envoyé un télégramme de protestation au Président de la République EVREN et au Premier Ministre OZAL.

De nombreux parlementaires européens de sensibilités politiques différentes, ont déclaré contraire à la Déclaration des Droits de l'Homme le traitement infligé à KUTLU et SARGIN..... Le Libéral danois Bjorn ELMQUIST, membre de la Commission Juridique de l'Assemblée des Parlementaires du Conseil de l'Europe et rapporteur de la Turquie a qualifié de dangereuse l'influence des événements pour les relations de la Turquie avec l'Europe. Il proposera au Comité Mixte, en qualité de rapporteur de la Turquie, que le problème soit débattu entre les ministres des Affaires Etrangères et les Parlementaires.... Le socialiste Hollandais DANKERT a déclaré que l'arrestation de KUTLU et de SARGIN, et plus généralement, le maintien des articles 141 et 142 du Code Pénal de Turquie, allaient fortement influencer les relations entre la Turquie et la CEE.... Heidemarie WIECZORCK ZEUL, membre du Bureau Directeur du Parti Social démocrate d'Allemagne Fédérale a adressé, au nom de son parti, des télégrammes au Président Kenan EVREN, à Necmettin KARADUMAN, Président de l'Assemblée Nationale et au Premier Ministre Turgut OZAL. Il y fait état de la profonde inquiétude qu'a provoqué, dans son parti, l'arrestation de KUTLU et de SARGIN.

TERCUMAN - 19.11.87 : Au nom du Parti des Verts de RFA, Jurgen MIER a adressé un télex à l'Ambassadeur de Turquie, demandant la libération de H. KUTLU et de N. SARGIN.

Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris a adressé un télégramme à Mr EVREN, Président de la République et à Mr Nusret DEMIRAL, Procureur auprès le Tribunal de la Surêté de l'Etat, au sujet de H. KUTLU et de N. SARGIN, les priant de respecter la déclaration européenne des Droits de l'Homme.

MILLIYET - 21.11.87 : 400 personnes (artistes, hommes de science et responsables politiques) de RFA, à l'occasion de la création de la Fondation Heinrich BOLL, ont demandé la liberté pour H. KUTLU et N. SARGIN.

Le célèbre compositeur Grec, Président de l'Amicale TURQUIE/GRECE, Mikis THEODORAKIS, lors d'un concert à DUSSELDORF, a protesté contre l'arrestation de H. KUTLU et de N. SARGIN et leur a dédié une chanson.

HURRIYET - 24.11.87 : Mr Offeelman JENSEN, Président du Conseil des Ministres de la CEE, Ministre des Affaires Etrangères du Danemark : "Nous suivons de très près l'arrestation et les événements qui lui ont succédé. Si nos soupçons selon lesquels les autorités turques ont bafoué les principes de la Déclaration Européenne des Droits de l'Homme s'avèrent exacts, nous sommes prêts à prendre des dispositions sévères".

MILLIYET - 20.11.87 : Mr KARADUMAN, Président de l'Assemblée Nationale de Turquie : "pour qu'il y ait démocratie, l'existence d'un parti communiste n'est pas une nécessité, à mon avis."

Mr INAL BATTU, Porte Parole du Ministère des Affaires Etrangères : "la Turquie n'a besoin de recevoir aucune leçon de qui que ce soit".

TERCUMAN - 20.11.87 : A une question posée par la délégation de parlementaires européens concernant l'arrestation de N. SARGIN et H. KUTLU, Mr KARADUMAN a déclaré : "la justice chez nous est indépendante. L'existence du parti communiste est un danger pour la démocratie".

Ecevit: TBKP'lilere güvence verilmeli

ECEVIT : "Il faut donner des garanties aux membres du PCUT".

CUMHURİYET - 12.11.87 : B.ECEVIT : "nous, plus que tout autre parti, nous soutenons toute organisation de gauche et quelle que soit sa couleur, pour qu'elle ait le droit de s'organiser, de créer son propre parti et d'avoir, au Parlement, les représentants que les suffrages des électeurs lui permettront d'obtenir. Nous pensons la même chose en ce qui concerne le droit d'organisation et de création de partis pour la droite..."

TERCUMAN - 21.11.87

Özal TKP konusunda Evren'le görüş birliği içinde olduklarını söyledi "TKP'ye izin yok,,

"OZAL a déclaré qu'il partageait le point de vue d'EVREN à propos du P.C.T. : "PAS D'AUTORISATION AU P.C.T.""

"Certains milieux essaient de détériorer nos rapports avec l'Europe" a dit OZAL, en ajoutant que les principes de base de l'Etat Turc ne pouvaient permettre la création du P.C.T.

TERCUMAN - 25.11.87 :

TKP ve TİP'in illegal merkez
komiteleri açıklandı

**"İllegal çalışma
komünistlerin
tercihi değil"**

Les Comités Centraux du PCT et
du POT ont communiqué :

"LES ACTIVITES ILLEGALES NE SONT
PAS LES PREFERENCES DES COMMU-
NISTES".

MILLIYET - 25.11.87 : Extrait de la déclaration des Comités Centraux du PCT et du POT : "Le mouvement de solidarité qui se lève au niveau international, n'a aucunement pour but de s'immiscer dans les affaires de la Turquie. Du point de vue des pays signataires de la déclaration européenne des Droits de l'Homme et du Traité final d'Helsinki, la question des droits de l'homme et des libertés ne concernent pas seulement les affaires intérieures d'un pays. Ces droits sont universels. L'objectif de la délégation étrangère venue en Turquie, n'est nullement de discréditer la Turquie comme certains le prétendent. A l'inverse, cette démarche a pour but de contribuer au processus de démocratisation.

HURRIYET - 22.11.87 : requête des avocats : 61 avocats ont demandé au Procureur du Tribunal de Surêté de l'Etat la libération de H. KUTLU et de N. SARGIN. Le délai de garde à vue de 48 h étant écoulé, ils ont demandé à ce que leurs clients soient déférés devant le Procureur. Par ailleurs, ils ont saisi le Conseil de l'Ordre des Médecins, indiquant que KUTLU et SARGIN connaissent des traitements proches de la torture. Ils ont souligné que les conditions de l'interrogatoire pouvaient mettre leur vie en danger.

Le Procureur a rendu publique sa décision le 23 novembre de prolonger l'interrogatoire dont est investie la Direction de la Surêté jusqu'au lundi 30 novembre inclus, s'appuyant sur des arguments selon lesquels KUTLU et SARGIN, refusant de répondre aux questions qui leur sont posées, "compliquent et retardent la procédure judiciaire".

HURRIYET - 25.11.87 : L'interrogatoire multidirectionnelle nécessite un délai supplémentaire déclare les Autorités : "Le jour de leur arrestation nous n'avons pas procédé à l'interrogatoire. Le deuxième jour, sous prétexte d'une crise cardiaque que H. KUTLU aurait eu, SARGIN et KUTLU ont passé une visite médicale. De ce fait, nous avons peu avancé durant ces 2 jours et les 5 jours restants ne nous ont pas suffi".

HURRIYET - 23.11.87 : Communiqué de l'épouse de Haydar KUTLU : "J'ai eu des renseignements du Procureur au sujet de l'état de santé de mon époux. Je lui ai fait part de mes soucis et lui ai demandé de m'entretenir par téléphone avec mon mari. Le Procureur m'a répondu qu'il était absolument impossible de communiquer durant l'interrogatoire... J'ai demandé que celui-ci cesse immédiatement ayant des craintes pour la santé de mon époux. A la suite de quoi le Procureur a déclaré : "La raison de la prolongation de l'interrogatoire est du au fait qu'ils ne répondent pas à nos questions. et ils en sont seuls responsables."

Au nom des avocats de H. KUTLU et de N. SARGIN, Atilla COSKUN se basant sur les informations communiquées par le Procureur et l'épouse de H. KUTLU, a déclaré : "Nous sommes navrés de l'approche du Procureur concernant les délais de garde à vue. Les motifs de garde à vue sont cités dans le Code Pénal mais n'y figure pas le silence, alors qu'il est un droit constitutionnel pendant l'interrogatoire. Nul n'est obligé de répondre mais en prolongeant cet interrogatoire, le Procureur force nos clients pour obtenir leur déposition. Ceci constitue une violation à la loi."
